

VALEURS

ACTUELLES

GAZA
LA CROISIÈRE
S'AMUSE

PROCÈS
LE COURAGE
DE CLAIRE GERONIMI

EXPOSITION
GEORGES DE LA TOUR,
L'ŒUVRE DU MAÎTRE

N° 4636 DU 1^{ER} AU 7 OCTOBRE 2025 - 6,50 €
valeursactuelles.com



"Justice"

Les fossoyeurs du droit

Face aux politiques, la dérive mortifère d'une justice d'exception
Témoignage : Louis Sarkozy, au nom du père

DOM 7,5 € - BEL 7,3 € - LUX 7,70 € - SUISSE 10,4 CHF - CAN 11,95 \$CA
- ESP/GR/ITA/PORT 7,3 € - D 8 € - MAR 75 MAD -
N CAL 1500 XPF - TAH 1320 XPF - TUN 17 TND

L 15667 - 4636 - F: 6,50 €



Le micro rouge de Mediapart

Il fallait une “association de malfaiteurs” pour justifier la prison avec “exécution provisoire”...

Par François d'Orcival, de l'Institut



Enveloppée dans sa tenue sombre, sac à l'épaule, le regard marqué, Carla Bruni-Sarkozy n'a quitté du regard son mari qu'un instant en sortant de la salle comble du tribunal correctionnel de Paris, lorsqu'elle a vu se dresser devant elle le micro rouge de Mediapart. Elle l'a saisi et jeté sa bonnette de tissu par terre. C'était le micro de trop. Il porte le titre par lequel cette longue affaire avait commencé entre les deux tours de la présidentielle qui devait opposer Nicolas Sarkozy à François Hollande.

Le 22 avril 2012, premier tour de cette élection, le président sortant a obtenu 519 000 voix de moins que son adversaire socialiste, mais il pense pouvoir combler son retard. Or le soir du 6 mai, il perd le second tour de 1,1 million de voix. Y a-t-il une explication ? En plein milieu de cette ultime campagne, le site Mediapart publie un document tout prêt d'origine libyenne (lequel se révélera être un faux), affirmant que la première campagne présidentielle de Sarkozy, en 2007, a été alimentée par des fonds libyens. Scandale ! Mais comment y répliquer par la moindre preuve en cinq jours ? Hollande est élu.

Jusque-là, l'affaire n'est que politique. Elle devient judiciaire le 19 avril 2013 quand les juges instructeurs désignés s'en saisissent, déclenchent des écoutes téléphoniques puis tout ce qui va avec. Dans son livre de combat intitulé *la France pour la vie* publié en janvier 2016, Sarkozy rappelle : « *Comme par un étonnant hasard, je me suis trouvé accusé simultanément d'avoir abusé d'une vieille dame et d'avoir été financé par l'un des pires dictateurs de ce début de siècle.* »

La « vieille dame », c'est l'affaire de Mme Bettencourt qui, après trois ans d'enquête, d'interrogatoires et de perquisitions, s'est achevée par un non-lieu en octobre 2013. Quant au « pire dictateur », Mouammar Kadhafi, il a été tué en 2011 par les bandes rivales de la guerre civile libyenne. Que dire de la part que le Libyen aurait prise dans la campagne de Sarkozy de 2007 ? « *La justice fera litière de ces accusations,* répond alors Sarkozy, *je n'en ai aucun doute. Mais combien faudra-t-il d'années ? Qu'ai-je fait pour être accusé odieusement ?* » Les juges ont leur réponse. Il était président de la République depuis six mois quand, interrogé le 7 octobre

2007 à la télévision, il prononce une phrase dans laquelle il désigne « *ces gens qui se ressemblent, alignés comme des petits pois, même couleur, même gabarit, même absence de saveur* »... Ces mots, les juges ne les oublieront pas.

Deux ans après, le 7 janvier 2009, à l'audience de rentrée de la Cour de cassation, il y revient : « *Oui, les relations entre le politique et le judiciaire sont dans notre pays marquées d'une tradition ou pire d'une rivalité, au mieux d'une méfiance mutuelle...* » Deux ans encore, le 3 février 2011,

**Ziad Takieddine,
Le principal
accusateur de
l'affaire avant
de se rétracter,
est décédé
l'avant-veille
du jugement.**

une jeune femme est assassinée par un multirécidiviste, condamné à treize reprises mais libre pour commettre un tel crime : Nicolas Sarkozy s'émeut des « *dysfonctionnements graves de la police et de la justice* ». Que n'avait-il dit ! Des assemblées de magistrats qui ne supportent pas la remarque se mobilisent dans nos grandes villes pendant toute une semaine. La revanche

des “petits pois” ! À Nice apparaît une jeune juge sous les flashes : elle s'appelle Nathalie Gavarino.

Elle présidera le tribunal qui condamne François Fillon en mars 2020. Et préside la 32^e chambre, quand elle s'adresse, le 6 janvier dernier, à Nicolas Sarkozy (convoqué avec douze autres prévenus, dont Brice Hortefeux et Claude Guéant) en lui disant : « *Bonjour monsieur, vos nom, prénom, profession...* » À quoi, un instant interloqué, le prévenu répond : « *Nicolas Sarkozy, avocat.* » Le procès dure jusqu'au 27 mars. Le jugement, 400 pages, est rendu le 25 septembre. Ziad Takieddine, le principal accusateur de l'affaire avant de se rétracter, est décédé le 23.

De douze ans d'enquête, il ne reste ni « *enrichissement personnel* » ni « *financement illégal* », mais une “association de malfaiteurs” pour justifier cinq années de prison avec “exécution provisoire” afin d'envoyer en prison un ancien président de la République. Il est des vengeances qui se mangent froides. ●

Un régicide judiciaire ?

L'ancien président de la République est victime de la vindicte d'une corporation, bien aidée par une certaine presse.

Par Catherine Nay



Le délibéré de la présidente du tribunal, Nathalie Gavarino, commençait bien. Entendre dans sa bouche que Nicolas Sarkozy était relaxé des chefs d'accusation majeurs (corruption et enrichissement personnel), que le document de Mediapart à l'origine de toute l'affaire était un faux: l'ex-président, sa famille, ses avocats avaient repris confiance. Hélas, pour recevoir un coup de matraque à l'annonce de la peine.

Cinq ans de prison pour "association de malfaiteurs". Un article du code pénal utilisé dans le grand banditisme. Motif commode pour ne pas tirer les conséquences logiques des premières constatations. Avec, cerise sur le gâteau, l'exécution provisoire. Ce qui prive Nicolas Sarkozy du caractère suspensif de son appel. L'objectif était donc bien de l'incarcérer coûte que coûte. Un "régicide judiciaire"? Nicolas Sarkozy, très digne, clame son innocence, dénonçant dans ce jugement « *la haine* » dont il est victime. J'ai bien aimé le geste de Carla, arrachant avec grâce la bonnette du micro de Mediapart.

Pour l'ancien président, ce procès est le combat de sa vie. Voilà quinze ans que la justice le martyrise. « *S'appeler Sarkozy, c'est déjà une infraction* », note M^e Darrois, son avocat.

Ses torts? Ministre de l'Intérieur, se placer toujours du côté des victimes en dénonçant le laxisme des juges. Président, il avait traité de « *petits pois* » sans couleur et sans saveur les magistrats couverts d'hermine de la Cour de cassation. Il y avait eu aussi son projet de réforme du statut du juge d'instruction, qui instruit à charge et à décharge, ce qui est contraire au principe européen. Ainsi est-il devenu, question de style aussi, l'ennemi juré du Syndicat de la magistrature. Ce qui lui a valu d'avoir son portrait sur le "mur des cons".

Il faut toujours une allumette pour allumer un feu. Ce fut Mediapart, avec Edwy Plenel en pyromane. Acte I: dénoncer Nicolas Sarkozy pour avoir reçu de l'argent de la milliardaire Liliane Bettencourt pour financer sa campagne de 2007. Le procès avait été déporté à Bordeaux où, après douze heures d'interrogatoire, le juge Gentil l'avait mis en examen pour "abus de faiblesse" pour aboutir, six mois plus tard, faute de preuve, à un non-lieu.

Acte II: aux universités d'été du PS à La Rochelle, en septembre 2010, cet échange filmé entre François Hollande et Edwy Plenel. « *Alors, tu n'as pas encore arrêté le délinquant?* » « *Je fais mon travail* », avait répliqué le second. En effet, Mediapart publiait entre les deux tours de la présidentielle de 2012 la photocopie d'un document libyen insinuant que Nicolas Sarkozy avait reçu 50 millions d'euros de Kadhafi. Déjà, le sortir à cette date, était un choix politique. François Hollande l'emportait avec 51,64 % des voix. Et c'est à partir de ce faux que le Parquet national financier, créé par François Hollande

en 2013, a offert au juge Tournaire et à ses équipes une débauche de moyens en billets d'avion et en hôtels (Afrique du Sud, Tunisie, Libye) pour rechercher des preuves qu'ils n'ont jamais trouvées. Les juges ont mis sur écoute l'ex-président et son avocat Thierry Herzog pendant quatre

mille cinq cents heures, du jamais-vu. « *Sarkozy, je le surveille, je sais tout ce qu'il fait* », s'était vanté le président Hollande devant des socialistes en révélant ses lectures quotidiennes. Les juges, dans ce qui s'appelle l'"affaire Bismuth", avaient puisé dans ces écoutes de quoi le condamner à trois ans de prison, dont un ferme, qu'il a subi en portant pendant six mois un bracelet électronique. En raison d'un pacte de corruption où n'existaient comme preuve que des paroles en l'air.

Acte III: en 2014, dans l'émission *Mots croisés*, Edwy Plenel avouait son rêve de voir Nicolas Sarkozy en prison.

Acte IV: 2016, Sarkozy est président des Républicains. Cinq semaines avant la primaire de la droite, Mediapart publie un témoignage de l'intermédiaire Ziad Takieddine (décédé il y a quelques jours) prétendant avoir apporté des valises de billets à Nicolas Sarkozy au ministère de l'Intérieur. Un gros mensonge, vite dénoncé preuve à l'appui. Une accusation payée cash à la primaire.

À Mediapart, jeudi dernier, on a fêté cette belle victoire. Dans un tweet, Edwy Plenel s'exprimait ainsi: « *Merci à toutes celles et tous ceux qui nous soutiennent depuis 2008 et qui ont cru à nos révélations dans l'affaire libyenne* ». Bref, il faisait sa pub sur un document dont la justice venait de dire qu'il était un faux. De quoi se poser beaucoup de questions sur le fonctionnement de la justice et la probité de ceux qui l'alimentent. ●

L'objectif était d'incarcérer Nicolas Sarkozy coûte que coûte.



Le saut dans le vide

Un ancien président derrière les barreaux: Nicolas Sarkozy, condamné à cinq ans de prison ferme, voit la justice française transformer un soupçon en sentence. Face à une humiliation nationale, il promet de garder la tête haute.

Par Sébastien Lignier

Et la stupeur s'empara de la salle. Et le temps sembla suspendu quelques secondes au sein du tribunal correctionnel de Paris. Et il sembla que l'air devint irrespirable. Et il fallut encore un instant pour que la réalité se dessine pleinement. Et des cris étouffés montèrent de tous les bancs de la salle d'audience. Comment prévoir le pire? Ces dernières heures, pourtant, les proches de Nicolas Sarkozy décrivaient un homme serein, prêt à affron-

ter le glas judiciaire, prêt à dormir en prison s'il fallait en arriver là, malgré cette innocence qu'il ne cesse de clamer maintenant depuis plus de treize ans. « *N'importe qui d'autre dans sa position n'en dormirait pas de la nuit. Mais Sarko n'est pas fait comme les autres* », confiait récemment un ancien ministre UMP, familier de la Rue de Miromesnil, où le fondateur des Républicains a continué à recevoir, sans rien laisser paraître malgré l'épée de Damoclès qui le surplombait.

Mais certains mots désarçonnent le plus solides des hommes. Association de malfaiteurs. Cinq ans de prison ferme. Mandat de dépôt à effet différé. Exécution provisoire. La sentence tombe, un monde chancelle. Dans quelques semaines, Nicolas Sarkozy connaîtra pour la première fois la vision des barreaux. Il ressentira la solitude du détenu. Il dormira en prison. Il se réveillera en prison. Un cauchemar impensable une heure auparavant.

Toute cette matinée du 25 septembre, pendant un délibéré d'une supplicieuse longueur, la présidente Nathalie Gavarrino semblait préparer l'auditoire à une issue plus favorable. Le château de cartes méthodiquement construit par le Parquet national financier et Mediapart depuis plus d'une décennie semblait sur le point de s'effondrer. La pièce maîtresse du dossier, cette fameuse note signée Moussa Koussa, chef des services de sécurité et du renseignement exté-



L'affaire Fillon et plus récemment l'affaire Le Pen nous avaient pourtant avertis : le soupçon ne bénéficie plus à l'accusé politique.

- 18 **Bertrand Mathieu :**
« *Le jugement moral l'emporte sur le droit* »
- 22 **Au nom de mon père**

rieur du régime Kadhafi — censée attester un financement libyen de la campagne de 2007 et publiée par le site d'Edwy Plenel en 2012 ? « *Il apparaît désormais que le plus probable est que ce document soit un faux* », estime la présidente Gavarino. Quant au prétendu financement illégal : « *La procédure ne permet pas de fonder une démonstration que l'argent parti de Libye, quel que soit le canal, serait in fine arrivé dans la campagne.* »

Le cœur de l'accusation médiatico-judiciaire — la mise en place d'un pacte de corruption entre Nicolas Sarkozy et le régime libyen — ne tient plus que sur un fil. Les valises de billets, les millions versés pour l'aventure électorale sarkozyste évoqués dans des dizaines d'articles et de documentaires à charge ? Évanouis. Symbole de ce retournement : l'ex-président est relaxé des faits de corruption passive et de recel de détournement de fonds publics pour lesquels il était poursuivi.

Mais l'essentiel se trouve ailleurs, hélas. La condamnation de Nicolas Sarkozy ne répond pas à la langue du droit, mais à celle de la vengeance. C'est, au fond, l'histoire d'un appareil judiciaire qui tente de sauver la face afin de ne pas reconnaître un fiasco historique et de justifier les moyens humains et financiers hors norme déployés durant l'enquête. Pour quel résultat ? Un soupçon d'intention qui ne se matérialisa jamais.

L'affaire Fillon et plus récemment l'affaire Le Pen nous avaient pourtant avertis : le soupçon ne bénéficie plus à l'accusé politique. Les plus vindicatifs clameront : « Bien fait pour eux ! » Car ce sont bien eux, les politiques, qui ont accompagné cette prise de pouvoir judiciaire. Le Parquet national finan-

cier, désavoué sur le financement libyen ? Une trouvaille de François Hollande pour expier les fautes socialistes dans l'affaire Cahuzac. L'exécution provisoire obligatoire pour les faits d'atteinte à la probité ? Entérinée par l'Assemblée nationale à dominante socialiste, encore, en 2016.

Mais si les législateurs ne peuvent s'en prendre qu'à eux-mêmes, il n'en reste pas moins que les motivations exprimées par le tribunal pour envoyer un ancien président de la République en prison laissent pantois. « *Une décision de justice incomprise par le peuple est un poison démocratique bien plus mortel qu'une décision contestée mais justifiée* », confie un proche de Nicolas Sarkozy.

La présidente Gavarino, qui battait le pavé, en 2011, pour protester contre la politique pénale sarkozyste, estime ainsi que l'ex-chef de l'État « *a laissé ses proches collaborateurs [...] agir en vue d'obtenir des soutiens financiers* », sans toutefois produire de preuves matérielles tangibles de ce supposé laisser-faire. Exemple concret : le tribunal juge « *impossible* » que Claude Guéant — condamné à six ans d'emprisonnement —, alors directeur de cabinet de Nicolas Sarkozy au ministère de l'Intérieur, n'ait pas informé son ministre de son voyage à Tripoli, en novembre 2005. Voyage au cours duquel Guéant a rencontré en secret Abdallah Senoussi, bras droit de

Kadhafi et commanditaire de l'attentat du vol UTA 772, qui coûta la vie à 54 Français en 1989. L'impossibilité, selon la présidente, résulterait des « *liens étroits* » qui unissaient alors Claude Guéant, Brice Hortefeux (qui rencontra Senoussi trois mois plus tard) et Nicolas Sarkozy, ainsi que de la farouche volonté des deux lieutenants d'innocenter leur chef.

Est-ce là une justification suffisante pour condamner un homme à cinq ans de prison ferme, avec effet quasi immédiat ? Cette charge suffit-elle à affirmer que les faits reprochés à l'ancien président de la République sont « *d'une gravité exceptionnelle de nature à altérer la confiance des citoyens en ceux qui les représentent* » ? Est-ce même à un juge de le décider ?

Tout cela donne le vertige. Tout comme l'image de Nicolas Sarkozy quittant la salle au bras de son épouse, Carla Bruni. Le vieux lion ne resta pas prostré bien longtemps. Face aux caméras, il rugit de nouveau : « *S'ils veulent absolument que je dorme en prison, je dormirai en prison. Mais la tête haute.* » Dans les colonnes du *Journal du dimanche*, il contre-attaque : « *C'est allé encore plus loin que ce que je pouvais imaginer. Toutes les limites de l'État de droit ont été violées.* » D'ici là, Nicolas Sarkozy n'attend aucune grâce présidentielle, car elle reviendrait à reconnaître sa culpabilité. D'ici à son incarcération, il ne compte nullement se cacher. Il continuera son jogging quotidien. Il rejoindra sa place dans la loge présidentielle du Parc des Princes. Il répondra aux centaines de messages de soutien des puissants qui affluent du monde entier. Il continuera à vivre. Puis il sautera dans le vide. Et la République avec lui ? ●

“N’importe qui d’autre dans sa position n’en dormirait pas de la nuit. Mais Sarko n’est pas fait comme les autres.”





“Le jugement moral l'emporte sur le droit”

Dans un entretien implacable, Bertrand Mathieu, professeur émérite de l'université Paris-I – Panthéon-Sorbonne et président émérite de l'Association française de droit constitutionnel, démontre le dévoiement de notre philosophie du droit. Pour cet ancien conseiller d'État, la justice prépare sa propre perte.

Propos recueillis par Tugdual Denis, avec Valentin Gaure et Sébastien Lignier

Qu'ont réveillé en vous, auteur d'un livre sur la déchirure entre la politique et la justice, les peines prononcées contre Nicolas Sarkozy?

Le climat de défiance de la justice vis-à-vis des responsables politiques n'est pas nouveau. Après avoir été, en partie, subordonnée au pouvoir politique, la justice s'est peu à peu enivrée de sa nouvelle indépendance. Deux phénomènes marquent ce réveil que l'on peut dater des années 1980: une répression accrue des affaires de corruption mêlant intérêts publics et intérêts privés, et une politisation très forte d'une partie de la magistrature, notamment du Syndi-



> Nicolas Sarkozy à la sortie du tribunal :
"Je dormirai en prison, mais la tête haute."

décision politique contestable devient un délit...

Dans un second temps, la justice intervient directement dans la vie politique, en empêchant la probable élection de François Fillon en 2017, en interdisant à Marine Le Pen d'être candidate à l'élection présidentielle et, enfin, en envoyant Nicolas Sarkozy en prison. L'argument selon lequel les hommes politiques ne doivent pas bénéficier de privilèges, parfaitement audible, masque en réalité l'utilisation de procédures particulières à l'encontre de ces personnalités politiques: le Parquet national financier agit avec une célérité exceptionnelle à l'encontre de François Fillon, le tribunal prononce une inéligibilité qui s'applique nonobstant l'appel contre la décision rendue et Nicolas Sarkozy devra cocher la case prison, avant même que son sort ne soit tranché en appel. En réalité, le choc produit par l'incarcération d'un ancien président de la République n'est qu'une nouvelle étape dans une justice que rien ne semble pouvoir arrêter.

Comment décririez-vous le détournement de la philosophie du droit auquel nous assistons?

La question de l'exemplarité est intéressante. Dans le jugement concernant Nicolas Sarkozy, comme dans celui rendu contre Marine Le Pen, le caractère particulièrement sévère de la condamnation, notamment en ce qui concerne l'exécution immédiate de certaines mesures (inéligibilité ou mandat de dépôt), est motivé par l'exemplarité exigée des titulaires de fonctions politiques de premier plan. De la même manière, dans cette décision, comme dans celle visant Marine Le Pen, est invoqué, au titre des circonstances aggravantes, le fait que les prévenus n'aient pas fait acte de repentir. À l'en-



"Le choc produit par l'incarcération d'un ancien président de la République n'est qu'une nouvelle étape dans une justice que rien ne semble pouvoir arrêter."

contre du principe de non-incrimination, qui reconnaît à la personne poursuivie le droit de ne pas s'accuser elle-même, le jugement moral l'emporte sur le droit et, faute d'être "allée à confesse", la personne poursuivie doit se voir condamnée plus sévèrement. Ainsi, le juge se fait justicier et c'est alors son impartialité, au fondement même de sa légitimité, qui est en cause.

C'est, me semble-t-il, de manière inappropriée que l'on invoque le taux important des jugements rendus avec une exécution immédiate, nonobstant l'appel. En effet, l'exécution immédiate d'une mesure de détention se comprend parfaitement si le maintien en liberté de la personne provisoirement condamnée présente un risque pour la société (peut-on laisser un violeur récidiviste en liberté au seul motif qu'il a fait appel?), ou s'il y a un risque de ➔

cat de la magistrature, clairement engagé à gauche et revendiquant une certaine forme de partialité vis-à-vis en particulier des classes dirigeantes. Ce mouvement s'est accompagné d'une exigence de moralisation des comportements publics et privés (condamnation pénale des "phobies" en tout genre...).

Face à cette montée en puissance, un pouvoir politique, de plus en plus faible et peu sûr de lui-même, laisse la justice prendre la main. Exemple parmi bien d'autres : Christine Lagarde est poursuivie en tant qu'ancienne ministre pour imprudence dans l'affaire de l'arbitrage entre Bernard Tapie et le Crédit Lyonnais, ou comment une



pressions ou de fuite. Ces circonstances se rencontrent souvent concernant des condamnés à des peines aussi sévères que celle qui frappe Nicolas Sarkozy. En l'occurrence, elles n'existent pas et on pourrait considérer qu'il s'agit, de fait, d'un détournement de procédure.

Pourquoi le soupçon ne bénéficie-t-il plus à l'accusé? Et pourquoi le devrait-il? Quel est l'intérêt de la présomption d'innocence dans un système judiciaire?

La présomption d'innocence est probablement le principe le plus fondamental du droit pénal. Il s'applique tant qu'une personne n'a pas été définitivement condamnée. Certes, une condamnation judiciaire fait disparaître cette présomption, mais l'appel remet en quelque sorte les compteurs à zéro. Aujourd'hui, plusieurs phénomènes tendent à affaiblir considérablement ce principe. D'abord, l'essor de la médiatisation des affaires conduit parfois à une condamnation par l'opinion publique avant le jugement des tribunaux. Ensuite, le mouvement de

moralisation et de victimisation induit la recherche nécessaire d'un coupable. De manière particulièrement topique, le mouvement #MeToo conteste le principe même de la présomption d'innocence au nom du slogan "on te croit".

Le tribunal médiatique applique souvent la loi des suspects et la justice tend parfois à s'inscrire dans cette logique, de crainte d'affronter l'opinion publique, dans le moins mauvais des cas, ou au nom de ses préjugés, dans le pire.

Pensez-vous qu'il existe aujourd'hui une logique de vengeance, dans la corporation judiciaire? Si oui, que paient les mis en cause? Quelle est la réalité de la politisation des juges?

Les deux phénomènes que vous invoquez sont différents mais ils tendent à se conjuguer. D'une part, il existe une minorité de juges fortement politisés. Mais la majorité des juges sont des professionnels de grande qualité, submergés par le nombre d'affaires qu'il leur appartient de traiter et le poids que la société leur fait porter dans la régula-

tion d'une vie sociale désorganisée. D'autre part, et c'est de mon point de vue le plus grave, la justice en tant qu'institution s'estime porteuse d'une mission morale, elle se considère comme incarnant le bien. Les juges nationaux, comme les juges européens, au nom d'un concept aussi général que l'État de droit, dont ils définissent la substance et au respect duquel ils veillent, ont tendance à se substituer au pouvoir politique. La vengeance n'est probablement pas absente de certaines décisions mais, le plus dangereux, c'est la vocation de justicier qui anime un certain nombre de juges.

Comment limiter cette politisation des juges?

Si la place que prend la justice dans la détermination de la vie sociale et politique est difficile à endiguer, la politisation pourrait probablement être mieux encadrée. D'abord, la formation des magistrats devrait être plus ouverte, moins corporative, l'intégration de personnes ayant des parcours plus variés devrait être favorisée. Ensuite, si le syndicalisme judiciaire doit être admis lorsqu'il s'agit de défendre des intérêts catégoriels ou le bon fonctionnement de l'institution judiciaire, l'engagement politique et

"Le pouvoir politique n'a plus confiance dans sa propre légitimité et il s'est très largement dessaisi de certaines de ses compétences au profit des juges."



Nicolas Sarkozy, alors président de la République, devant les magistrats de la Cour de cassation en janvier 2009.

même l'expression d'opinions politiques devraient être interdits au nom du principe d'impartialité. Enfin, il convient de réfléchir à des mécanismes de mise en œuvre effective de la responsabilité des juges dans l'exercice de leurs fonctions, tout en respectant leur indépendance.

Peut-on parler d'hubris judiciaire, quand il s'agit d'affaires politiques et médiatisées? Êtes-vous favorable au recours à un jury populaire dans les procès qui concernent les politiques?

Si les analyses précédentes démontrent en effet qu'il existe une hubris judiciaire, je ne suis pas favorable à la mise en place d'un jury populaire dans les procédures qui concernent les politiques. Le peuple est au fondement de la démocratie, c'est lui qui légitime le pouvoir politique. Le juge se doit d'être un tiers impartial qui veille au bon fonctionnement de la démocratie. En tout cas, la confusion entre ces deux fonctions me paraîtrait être un remède pire que le mal.

Les hommes politiques, à l'avenir, vont-ils oser réformer la justice? Que faudrait-il réformer en priorité?

Vous avez raison, la vraie question est de savoir s'ils oseront. Le pouvoir politique est devenu relativement faible par rapport à la justice. Sans entrer dans le détail des réformes possibles, je noterai que toute réforme d'envergure, aussi nécessaire soit-elle, sera très difficile car il faudra faire face au corporatisme, aux contrôles exercés par le Conseil constitutionnel, la Cour de justice de l'Union européenne, la Cour européenne des droits de l'homme. Pour résumer, ce sont des juges qui contrôleront une éventuelle réforme de la justice.

Quelle est la responsabilité des politiques eux-mêmes dans ces dysfonctionnements? Ont-ils laissé les juges prendre le pouvoir?

La loi pénale est décidée et votée par le pouvoir politique. L'application immédiate de certaines mesures, nonobstant l'appel, résulte de la volonté du législateur. Le pouvoir politique n'a plus confiance dans sa propre légitimité et il s'est très largement dessaisi de certaines de ses compétences au profit des juges. Faire porter sur la seule justice la responsabilité de ces dérives serait injuste. Le juge se saisit largement des pouvoirs que lui accorde, ou lui laisse, le pouvoir politique.

Emmanuel Macron doit-il gracier Nicolas Sarkozy?

Juridiquement, cela n'est pas possible à cette étape de la procédure. Politiquement, je crains que cela ne renforce dans l'opinion l'idée, souvent injuste mais bien ancrée, que les politiques se protègent entre eux. En effet, c'est autant la confiance envers le pouvoir politique qu'envers la justice qui est affaiblie par une décision telle que celle qui vise Nicolas Sarkozy.

« Ils ont tué la monarchie, ils finiront par tuer la république. » Peut-on vraiment en arriver à cette prophétie de François Mitterrand? Si oui, à quelle échéance?

Je ne suis pas prophète et je ne me prononcerai pas sur l'échéance, mais je crois que cette formule, apocryphe ou non, est porteuse d'une profonde vérité. Les parlements d'Ancien Régime (cours de justice) se sont dressés contre le pouvoir royal, empêchant pour l'essentiel des réformes nécessaires. Aujourd'hui, de hautes juridictions s'inscrivent dans la même logique. La démocratie est malade d'être devenue une oligarchie à laquelle les juges participent. La révolte contre cette situation peut conduire à un régime autoritaire qui enlèvera à la justice sa fonction essentielle de garante de la démocratie.

Dans ce que l'on appelle les démocraties illibérales, les majorités politiques n'acceptent plus de devoir se soumettre à une idéologie dont le juge est le porteur. Si ces pays restent des démocraties et si une telle réaction peut se comprendre, il faut aussi que la justice comprenne que son hubris peut la conduire à sombrer avec la démocratie. ●

La Justice en questions,
de Bertrand Mathieu,
Éditions Dialogues, 78 pages, 6,90 €.

Au nom de mon père

Chroniqueur à *Valeurs actuelles*, Louis Sarkozy nous livre cette semaine le témoignage d'un fils, après la bascule de leur vie familiale. Entre révolte sourde et prise de hauteur.

Par Louis Sarkozy

Il y a des choses qui demeurent. Des images, des sons, des souvenirs qui survivent aux années et à l'oubli. Qui ne se dissipent pas dans le flot des jours qui s'enchaînent. Qui persistent, marquent et s'installent pour de bon. Le 25 septembre 2025 est, pour moi et pour ma famille, l'une de ces choses.

Je veux m'attarder sur la scène. Il faut que vous compreniez, cher lecteur, le décor. Le palais de justice est moderne, transparent, prétendument blanc comme la justice. Loin des chefs-d'œuvre néopalladiens, il ressemble davantage à un luxueux hôtel ou à un *lounge business* d'Air France récemment rénové. Juste à l'extérieur de la salle, retenus par une simple ligne, s'entassaient les fauves : des centaines de journalistes et de photographes.

La salle elle-même était en ébullition. Elle débordait de monde : des centaines de curieux, des dizaines d'avocats, des proches, tous encerclés par une armée de policiers. Tout n'était que mouvement, agitation, angoisse. Sur chaque visage se lisait le poids de l'événement. L'immensité historique du moment se mêlait à la tragédie à taille humaine. Charles Consigny a raison : c'était la seconde mort du roi.

J'étais assis avec mes frères. Nous étions écrasés par le poids des regards. Nous attendions notre père. Comment mesurer la valeur d'un homme ? Une façon : écouter comment une foule change à son arrivée. Avant, tout n'était que bruit et conversations, comme une salle de théâtre avant le lever du rideau. Puis le rideau vint — et le monde se tut. Nicolas Sarkozy est de ces hommes-là : ceux qui imposent le silence par leur apparition.

Je ne relaterai pas ici le détail de cette désormais fameuse audience. Je ne m'indignerai pas contre l'injustice. Ceci n'est pas un plaidoyer, mais un témoignage. Celui du fils de l'homme à la barre, qui montra une fois encore ce que signifie le courage.

Quatre heures d'audience. Elles commencèrent bien. Ou du moins le croyait-on. Le supplice commence toujours par un espoir qu'on ne sait pas encore faux. L'annonce des relaxes fit naître des regards heureux dans notre clan. « *Pas de triomphalisme* », murmurait-on. Puis vint l'étrange énumération des quatre cents pages du jugement. Une lecture mécanique, froide. Une monotonie interminable qui sonnait comme un glas.

Enfin vint le temps des sentences. La guillotine, mal affûtée, s'abattit sur

"Tout vacilla, mon cœur compris." Louis Sarkozy raconte les premiers instants qui suivirent l'annonce de la sentence réservée à son père.

les deux premiers accusés avec une brutalité inouïe. Les policiers reçurent l'ordre de s'approcher des condamnés, de rester à leurs côtés... comme si l'on craignait une fuite ! Et puis ce fut l'appel. Nicolas Sarkozy. Le géant de mon

**Quelle erreur fatale de la part de ses adversaires !
Ils lui ont offert l'occasion de devenir un mythe. Ils ont oublié la règle d'or :
ne jamais laisser son ennemi devenir le héros.**



enfance se leva. Avec un calme déconcertant. On aurait dit les portes de Saint-Pierre s'ouvrant devant lui — si elles séparaient le Ciel de l'enfer.

« *Cinq ans.* » « *Mandat de dépôt.* » « *Exécution provisoire.* » Pessimiste de nature, j'étais hélas familier de ces mots. Je m'y attendais. J'aimerais pouvoir décrire la réaction de la foule, l'électricité de la salle... mais je crains que la langue française, ici, ne suf-

fise pas. Tout vacilla, mon cœur compris.

Une seule chose demeura de marbre: celui qui avait le plus à perdre. Aussitôt, je pensai aux maximes de Marc Aurèle: « *Reste toujours le même homme.* » « *Tout n'est qu'opinion.* » « *Aime ce qui t'arrive.* » Quelle erreur fatale de la part de ses adversaires! Ils lui ont offert l'occasion de devenir un mythe. Ils ont oublié la règle d'or: ne

jamais laisser son ennemi devenir le héros. Mon père n'était plus dans cette salle. Il s'était retranché, invulnérable, dans sa citadelle intérieure, dans sa forteresse de l'esprit. Il se rassit, convaincu que la sentence ne représentait en rien le mal, mais seulement la faiblesse d'âme de ses juges. Et résonnaient alors les mots de Socrate: « *Anytos et Méléto peuvent me condamner à mort, mais ils ne peuvent me nuire.* » ●